



UNE MARQUE AU SERVICE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
DES TERRITOIRES



QUELS PRODUITS ET SERVICES BÉNÉFICIENT DE LA MARQUE ?

Des produits agricoles, agro-alimentaires et artisanaux issus et transformés sur le territoire,
des services touristiques (hébergements, restauration, prestations d'accompagnement,
activités de loisirs...) proposés sur le territoire.

www.consommer-parc.fr

Fédération des Parcs naturels régionaux de France
9 rue Christiani 75018 Paris — 01 44 90 86 20
sadam@parcs-naturels-regionaux.fr
www.parcs-naturels-regionaux.fr



« Les 51 Parcs naturels régionaux,
couvrent 15 % du territoire national
et sont riches de 4 millions d'habitants. »

NOS VALEURS SONT VOS VALEURS



ENGAGÉS ENSEMBLE
POUR LE RESPECT
DE LA NATURE ...



... L'ÉPANOUISSEMENT
DE L'HOMME ...



... ET L'ÉCONOMIE LOCALE

VALEURS PARC NATUREL RÉGIONAL

POURQUOI LES PARCS ONT-ILS CRÉÉ ENSEMBLE UNE MARQUE COMMUNE ?

Engagés ensemble pour la préservation de **l'environnement**, pour **le bien-être** des femmes et des hommes ainsi que pour **l'économie locale**, les Parcs naturels régionaux s'attachent à la **valorisation des ressources naturelles et culturelles** propres à chaque territoire.

C'est dans cette perspective que les Parcs naturels régionaux ont créé ensemble la marque **VALEURS PARC NATUREL RÉGIONAL**, déposée par l'État français à l'INPI et promue localement comme au national.

QU'APPORTE LA MARQUE AUX ENTREPRISES ET AUX CONSOMMATEURS ?

La marque met en avant **des produits et services du territoire** obéissant à des critères spécifiques, auprès de consommateurs de plus en plus sensibles **aux enjeux du développement durable**, correspondant aux **valeurs de la marque**.

Les bénéficiaires (entrepreneur individuel, société, coopérative, SICA, etc. en accord avec les valeurs de la marque) s'affichent comme des **acteurs économiques responsables**, engagés pour le développement de leur territoire. Ils intègrent un **réseau régional et national** dans une démarche de progrès. Ils partagent des expériences et bénéficient **du conseil et de l'accompagnement technique des équipes des Parcs et de leurs partenaires**.

Les bénéficiaires peuvent apposer la marque sur leurs outils de communication : documentation, site Internet, emballages, point de vente, stands... et profitent d'un **dispositif promotionnel régional et national** pour leurs produits et services, au travers de la marque.

